

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de la Métropole 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ARRIVÉE du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
--	---

Comité syndical du 15 janvier 2015

Délibération n°1-2015

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2014

Le jeudi quinze janvier deux mille quinze à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

Étaient présents :

Votant : 44

Mmes L.DALEUX, H.MOENECLAEY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX, N.BOURGHELLES-KOS, C.KRIEGER, MM. D.BAERT, P.BARRET, P.CANESSE, R.CAUCHE, J.CRESPEL, M-P.DAUBRESSE, P.DELEBARRE, A-L.DUBOIS, R.DUBUISSON, P.HOLVOOTE, D.JANSSSENS, N.LEBAS, S.LEPRÊTRE, R.MULLIEZ, M.PACAUX, T.ROLLAND, D.BAILLY, B.CORTEQUISSE, M.DUFERMONT, B.DOMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, L.MONNET, J-C.SARAZIN, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, J-G.MASSON, D.BOUREL, R.GABRELLE, D.HAYART, J.PASTOUR, A.BERNARD, J-M.MOLLE, Y.LASSALLE et B.CHOCRAUX.

Non votant : 9

Mme M-C.RINGOTTE, MM. A.BEZIRARD, H.GADAUT, A.CAMBIEN, J-G.JACOB, F.VERDONCK, J-P.BEAREZ, F.MELON et J-L.MEQUIGNON.

Secrétaire de séance : Madame Hélène MOENECLAEY

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : vendredi 9 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 60

Publiée le : 30 JAN. 2015

Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n°4-2013 en date du 11 janvier 2013, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2014 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Par délibération n°11-2014 en date du 19 juin 2014 (« Budget 2014 - décision modificative n°1 - contribution de la Communauté de communes Pévèle Carembault »), le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 884 750,00 € (huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante euros).

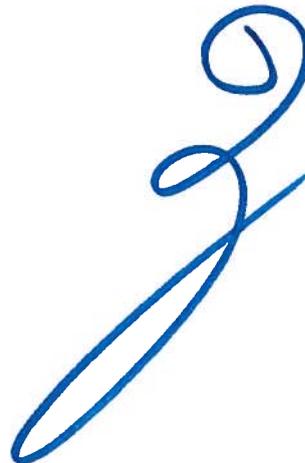
Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme nous a adressé son rapport annuel.

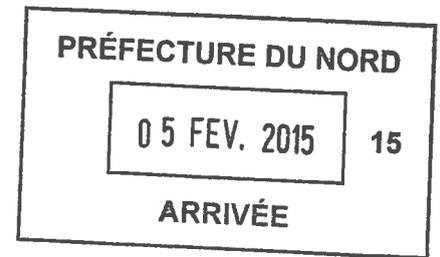
Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, à l'unanimité, les membres du Comité syndical ont :

- adopté le rapport d'activités 2014 de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- autorisé le versement du solde de 265 425,00 € (deux cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-cinq euros).

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole





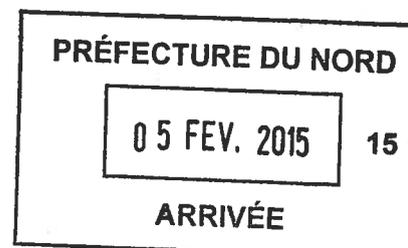
RAPPORT D'ACTIVITÉS

**DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME
DE LILLE MÉTROPOLE**

**POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DE LILLE MÉTROPOLE**

AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2014

CONTEXTE



La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2014 (délibération n°17-2013 du 12 décembre 2013) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

En 2014, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de quatre catégories de travaux :

- les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- la mission de conseil juridique auprès du Secrétaire général ;
- le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur approuvé en décembre 2002 ;
- les études et travaux d'élaboration du SCOT de Lille Métropole.

1. MISSIONS D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

a) Réunions des instances de travail et de décision du Syndicat mixte

En 2014, le Comité syndical s'est réuni le 19 juin 2014, après les élections municipales de mars 2014.

L'Agence a contribué à préparer l'installation du nouveau Comité syndical et à organiser et animer la réunion du Comité syndical : préparation de l'ordre du jour, des notes de travail et du déroulement de la séance, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

b) Délibérations adoptées

- n°01-2014 : Élection du Président
- n°02-2014 : Adhésion de la Communauté de Communes Pévèle Carembault
- n°03-2014 : Composition du Bureau et élection des Vice-présidents
- n°04-2014 : Délégation de compétences du Syndicat Mixte au bureau
- n°05-2014 : Désignation des représentants du Syndicat Mixte à l'ADULM
- n°06-2014 : Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte à la CLE du SAGE Scarpe aval
- n°07-2014 : Modification des statuts du Syndicat Mixte
- n°08-2014 : Compte administratif 2013
- n°09-2014 : Compte de gestion 2013
- n°10-2014 : Affectation du résultat 2013
- n°11-2014 : Décision budgétaire modificative n°1

2. MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE AUPRÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'Agence de développement et d'urbanisme assure une mission de conseil auprès du Syndicat mixte. Elle peut recourir à des experts qu'elle choisit.

En 2014, l'Agence a plus particulièrement été amenée à travailler sur les procédures liées à l'extension du périmètre du SCOT de Lille Métropole en raison de la création de la Communauté de communes Pévèle Carembault et de son adhésion au Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole.

L'Agence est également amenée à examiner la compatibilité entre le Schéma directeur et d'autres documents relatifs à l'urbanisme et à la planification : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), ...

L'Agence mène également une veille sur l'évolution du contexte juridique en matière d'urbanisme commercial. En 2014, elle a notamment préparé l'application de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (loi ACTPE) qui va amener le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole à siéger en Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC).

3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

En 2014, l'Agence a conduit les travaux suivants pour le compte du Syndicat mixte :

a) Poursuite du dispositif d'observation et de suivi des consommations foncières

L'Agence a poursuivi son analyse de l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation sur les territoires inscrits en extension urbaine dans le Schéma directeur et traduits en zonage AU dans les Plans locaux d'urbanisme.

La méthode mise au point repose notamment sur :

- le calcul de la consommation foncière règlementaire autorisée dans le Schéma directeur ;
- l'évaluation des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les plans locaux d'urbanisme ;
- l'estimation du « reste à consommer » qui en découle et sa localisation dans le cadre de l'ancien Schéma directeur.

Ces travaux, qui actualisent le bilan foncier du Schéma directeur, permettront d'éclairer les estimations des besoins futurs en extension urbaine et les réflexions sur les aspects fonciers du SCOT.

b) Contribution du Syndicat mixte à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT)

L'Agence a continué de suivre les travaux de mise en œuvre du SRADDT.

c) Suivi des SCOT à l'échelle de l'aire métropolitaine

L'Agence a également poursuivi la veille sur la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine (les SCOT du Valenciennois et de Sambre-Avesnois ont été récemment arrêtés), ainsi que sur la démarche « InterSCOT Terres du Nord » mise en place par quatre SCOT voisins (Grand Douaisis, Lens-Liévin / Hénin-Carvin, Artois et Arrageois).

4. ÉTUDES ET TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

a) Mise à jour du diagnostic

L'actualisation du diagnostic en 2014 répond à deux objectifs principaux :

- la mise à jour des données du diagnostic d'octobre 2010 ;
- la prise en compte de l'élargissement du périmètre du SCOT (à savoir neuf communes supplémentaires au sein d'une nouvelle intercommunalité, la Communauté de communes Pévèle Carembault : Beuvry-la-Forêt, Orchies, Aix-lez-Orchies, Auchy-lez-Orchies, Nomain, Landas, Saméon, Coutiches et Bouvignies).

Cette nouvelle version s'inscrit globalement dans la continuité des méthodes et des hypothèses retenues en 2010, tout en intégrant les nouveaux éléments de contexte (évolutions législatives et réglementaires, projections démographiques réajustées, conjoncture économique,...). Elle pourra servir de base aux prochains Comités syndicaux, pour appréhender l'état des lieux du territoire du SCOT et les dynamiques en œuvre et préparer le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT.

b) Évaluation environnementale du SCOT

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, l'Agence a sollicité le bureau d'études Adage Environnement pour apporter sa contribution aux réflexions relatives à la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

La mission d'évaluation environnementale est une mission obligatoire et continue. Elle a été lancée en 2012 par l'Agence, appuyée par Adage Environnement, parallèlement aux premiers travaux d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

c) Hémicycles

La transcription des principes de l'armature verte du PADD vers le DOO (le Document d'orientation et d'objectifs - future partie réglementaire du SCOT) a été approfondie par l'Agence d'urbanisme.

L'Agence a notamment consolidé la notion d'hémicycles, concept introduit par le PADD fin 2012, couvrant les grands espaces agricoles autour du tissu urbain continu de l'agglomération centrale qui se constitue des grandes villes de la Métropole et des communes limitrophes. Ce travail technique en amont des futurs arbitrages du Syndicat mixte a été effectué par l'Agence en collaboration avec les services techniques des collectivités territoriales membres du SCOT et de la Chambre d'Agriculture en tant qu'acteur clé, afin de permettre la prise en compte de l'activité agricole.

d) Veille sur l'aménagement numérique

La prise en compte des infrastructures et des réseaux de communication numériques constitue, depuis la loi dite « Grenelle 2 », un nouvel objectif fixé au SCOT. L'Agence mène une veille sur ce thème en rassemblant les données concernant l'ensemble du territoire du SCOT. Elle suit notamment les travaux en cours de la Région Nord Pas de Calais sur l'élaboration d'un schéma des usages et services numériques ou encore les études pré-opérationnelles menées par le Syndicat Mixte « la fibre 59-62 » pour le raccordement numérique de l'ensemble du territoire régional.

e) La trame rouge brique

Afin d'alimenter la réflexion sur l'amélioration de la qualité du cadre de vie au sein du SCOT, un travail a été mené sur l'attractivité de la métropole, sur sa structure urbaine, son rayonnement et son patrimoine urbain et architectural. En 2014, l'Agence a travaillé sur des propositions permettant de développer une ambition forte de valorisation et de protection du patrimoine métropolitain, afin de dessiner une véritable stratégie de développement assurant sa pérennité et sa mise en valeur.

Le concept de la trame rouge brique, introduit dans le PADD du SCOT en tant que complément de la trame verte et bleue cherche à traduire la spécificité du tissu urbain du territoire et à la valoriser. C'est sous cette appellation que les problématiques associées à la qualité des espaces urbains (qualité du bâti, préservation du patrimoine ordinaire, caractère des espaces publics...) apparaîtront au sein du SCOT, enrichis par des réflexions et travaux de l'Agence.

f) Territoires de projets

Dans le cadre de la territorialisation du SCOT, l'Agence a développé une approche de la métropole par territoires de projets qui propose d'identifier des secteurs spécifiques concentrant des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et dont les dynamiques en cours nécessitent une approche globale à une échelle large et pouvant servir de référence aux futurs projets d'aménagement stratégiques.

Pour les territoires de projet, il s'agit de propositions techniques pour définir et afficher une ambition métropolitaine forte, garantissant un développement convergent autour d'un même objectif clair et partagé avec tous les acteurs concernés (privés comme publics), et facilitant la mise en cohérence des différents projets et politiques d'aménagement.

En 2014, le travail technique a consisté à identifier collectivement les enjeux, à ouvrir les débats et les réflexions (via une vingtaine de réunions et d'ateliers menés avec les techniciens des EPCI concernés : communautés de communes et Métropole européenne de Lille), et à proposer des pistes de projet à explorer.

Ce travail doit se poursuivre en 2015.

g) L'occupation du sol et son évolution

La maîtrise et l'organisation de la croissance urbaine, la limitation de l'étalement urbain et du mitage des espaces agricoles constituent des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs de développement durable du territoire. La loi portant « engagement national pour l'environnement », issue du Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010, renforce le rôle et la portée des SCOT dans ces domaines. Le SCOT devra ainsi arrêter « des objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

L'Agence a réalisé une estimation des besoins en matière d'extension urbaine pour répondre aux objectifs du PADD tout en respectant les objectifs régionaux exprimés dans le SRCAE.

Pour cela, elle a également pris en compte

- le potentiel de renouvellement urbain,
- les propositions d'extensions des maires recensées dans le cadre des réunions territoriales du premier semestre 2013 et
- différentes critères d'évaluation sur base des orientations du PADD, débattu par le Syndicat mixte du SCOT fin 2012, notamment la continuité des extensions avec le tissu urbain existant, la protection de l'armature verte (l'espace agricole, la trame verte et bleue...) et l'accessibilité (routière et en transports en commun).

h) La Consultation internationale « Lille Métropole 2030 »

ARRIVÉE

L'Agence a élaboré la publication « Eléments pour une ~~synthèse~~ : la consultation internationale - Lille Métropole 2030 », synthèse de l'ensemble des travaux des équipes de la consultation internationale « Lille Métropole 2030 », pilotée par l'Agence pour le Syndicat mixte du SCOT dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Cette publication a été diffusée lors du Comité syndical du 19 juin 2014 et mise en ligne sur le site internet du SCOT, www.scot-lille-metropole.org. Elle a permis de promouvoir les réflexions issues de cette consultation, mais aussi de créer un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire métropolitain.

i) Contribution aux réflexions liées aux déplacements

L'Agence a animé plusieurs réunions et groupes de travail techniques, associant principalement le Conseil Général, la DREAL, la Région Nord Pas de Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communautés de communes avec comme objectifs de mettre à jour le diagnostic du SCOT et d'affiner les enjeux et stratégies d'orientations de mobilités-transport en lien avec le projet de territoire.

Les réflexions courant 2014 ont principalement concerné :

- l'évolution du réseau d'infrastructures routières (hiérarchisation, évolution et renforcement ponctuel en lien avec le développement urbain et économique du territoire, la gestion dynamique du réseau routier...)
- les stratégies d'optimisation des infrastructures de transport qu'elles soient routières, ou même dédiées aux déplacements doux ;
- l'articulation entre réseau urbain et réseau ferroviaire et renforcement de l'intermodalité
- le transport de marchandises avec l'importance des projets ferroviaires (modernisation du réseau, nouvel itinéraire fret de transit de Lille (NIFT), autoroutes ferroviaires ainsi que la prise en compte des réflexions régionales sur le projet Lille - bassin minier ;
- la question des rabattements vers les principales gares et pôles intermodaux et le développement de la marche et du vélo pour les courtes distances.

L'Agence participe également aux études menées par d'autres acteurs (SNCF, RFF, SPL Euralille, Ports de Lille, VNF...) permettant de nourrir les réflexions du SCOT sur la thématique des transports (intermodalité, rationalisation des réseaux, adaptabilité, signalétique) avec une dimension à plusieurs échelles, en lien avec les territoires voisins, belges ou français.

À l'automne 2014, l'Agence a lancé l'élaboration d'une contribution technique pour alimenter le SCOT concernant une stratégie d'optimisation des infrastructures de transport pour une mobilité améliorée et durable.

j) Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT**Séminaire DOO du 18 février 2014**

Début 2014, suite aux séminaires techniques du SCOT du 6 et 7 novembre 2013, l'Agence a préparé et conduit deux séminaires techniques d'échanges sur les travaux du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT. Le premier séminaire s'est déroulé le 18 février. Il a permis de concentrer les efforts de travail en réunissant, sur une journée, les services techniques des membres du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole (LMCU et communautés de communes).

05 FEV. 2015

15

ARRIVÉE

L'objectif de ce séminaire était de préciser les outils techniques à mettre en place dans la traduction des orientations du PADD débattu fin 2012 par les élus du Syndicat mixte vers le DOO autour de trois grands axes :

1. les règles d'urbanisation (densité, mixité, ouverture à l'urbanisation) ;
2. la cohérence des trames à l'échelle du SCOT (armature urbaine, schéma de développement économique, armature commerciale...);
3. l'attractivité et la qualité du cadre de vie (patrimoine, trame verte et bleue, espaces récréatifs...).

Séminaire DOO du 20 mai 2014

Le second séminaire technique a été l'occasion de partager une première version du Document d'orientation et d'objectifs élaborée sur la base des échanges techniques opérés au cours du premier trimestre 2014. Ce temps d'échanges techniques transversal, réunissant à nouveau les techniciens des intercommunalités membres du Syndicat mixte, a permis de confronter les enjeux antagonistes ou complémentaires au sein du document. Les travaux pourront être valorisés et seront à ajuster dans le cadre des futurs travaux du Syndicat mixte en 2015.

Projet du DOO

Sur la base des travaux et des échanges techniques, l'Agence a élaboré le DOO, en tant que document de travail pour alimenter les futurs arbitrages politiques.

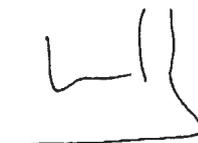
k) Synthèse des travaux du SCOT

Au 2^e semestre 2014, l'Agence a réalisé une synthèse de l'ensemble des travaux techniques du SCOT.

l) Communication

Le site internet du SCOT de Lille Métropole, mis en ligne depuis 2010, est destiné à informer et favoriser la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT. Ce site présente d'une part l'organisation du Syndicat mixte et la procédure SCOT et, d'autre part, les actions et les travaux menés pour son élaboration. Il est régulièrement mis à jour par l'Agence qui en assume la gestion pour le compte du Syndicat mixte du SCOT, et qui prépare son évolution dans le cadre de la nouvelle procédure d'élaboration du SCOT.

Fait à Lille, le 08 JAN. 2015



Oriol CLOS
Directeur Général